

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à dix heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, MM. Eric CORREIA, Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mmes Michèle ELIE, Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, Mme Sabine ADRIEN à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à Mme Françoise OTT, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, M. Ludovic PINGAUD à M. Henri LECLERE, Mme Corinne TONDUF à M. Guillaume VIENNOIS, M. Jacques VELGHE à M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick GUERIDE à Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Jean-Luc MARTIAL à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : MM. Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCoux, Mme Véronique VADIC, M. Dominique VALLIERE, Mme Célia BOIRON, MM. Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 30

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 44

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul BRIGNOLI

**CLAUDE DE REVOYURE DU CONTRAT BOOST'TER ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET ET LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE (PERIODE 2022-2023)**

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

Lors de sa réunion du 24 mai 2019, l'assemblée départementale a adopté le cadre d'intervention de la nouvelle politique territoriale du Conseil Départemental de la Creuse, pour la période 2019-2023 et a proposé qu'elle soit déclinée via un contrat appelé « Boost'ter », à conclure avec chaque EPCI du département.

Conclu pour une durée de 5 ans (2019-2023), le contrat Boost'ter prévoit notamment

**8. Domaines de compétences par thèmes 8.4. Aménagement du territoire**

- Une enveloppe d'un montant de 355 000€, allouée pour soutenir les projets d'investissement structurants du territoire sur la durée du contrat.
- Un soutien à l'ingénierie territoriale, à hauteur de 20 000€ par an, durant 5 ans, soit 100000€

Dans le cadre du contrat Boost'ter, était prévue une clause de revoyure à mi contrat, permettant à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de modifier les chantiers initialement prévus, au regard des compétences du Conseil Départemental.

Ainsi, lors du conseil de territoire du 7 janvier 2022, il a été proposé les modifications suivantes :

**Chantier 1 - Contribuer à organiser l'aménagement urbain et les espaces publics sur le territoire**

- Reporter l'aménagement de la gare routière scolaire + Stockage TER.
- Inscrire des travaux d'isolation d'un box de coworking au Tiers-Lieu "La Quincaillerie" pour un montant global de 20 000,00€, dont 12 000,00€ pris en charge par Boost'ter.

**Chantier 2 - La culture comme levier de développement local et d'attractivité du territoire**

- Procéder à la sécurisation de l'aérodrome de Saint Laurent pour permettre la diversification d'activités (notamment culturelles) pour un montant global de 150 000,00€, dont 90 000,00€ pris en charge par Boost'ter.
- Soutenir la restructuration du musée d'art et d'archéologie de Guéret, dont 42 200,00€ pris en charge par Boost'ter.

**Chantier 3 - Sport Nature, levier touristique et d'attractivité du territoire**

- Soutenir l'association « Savennes Jump » pour l'aménagement d'une aire en microsable fibré, au Centre equestre de Savennes, dont 10 021,76€ pris en charge par Boost'ter.
- Aménager une piste VTT et construire un local technique, dans le cadre de la candidature de Guéret en tant que centre de préparation aux JO 2024, dont 20 839,00€ pris en charge par Boost'ter.

**Chantier 4 : Le développement social et solidaire, levier du vivre ensemble**

- Soutenir l'association de communs dans l'aménagement de leur jardin agropédagogique, dont 4 000,00€ pris en charge par Boost'ter.
- Soutenir l'association Recyclabulle dans l'aménagement d'un local commercial en centre ville de Guéret, dont 10 000,00€ pris en charge par Boost'ter.

Boost'ter prévoit également l'identification d'une mesure pilote, aux termes de laquelle l'EPCI sera positionné comme chef de file d'une expérimentation sur son territoire, dans une logique de transfert d'expérience à d'autres territoires . Pour le contrat Boost'ter 2019-2023, il avait été proposé que la mesure pilote soit la création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE), dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) », projet pour lequel le dernier décret rendait non éligible la candidature imaginée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes des portes de la Creuse en Marche. Par conséquent, il a été proposé de remplacer l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) par une « cantine solidaire », projet également ciblé par le programme « Cité de l'emploi »

Considérant l'ensemble de ces éléments,

8. Domaines de compétences par thèmes 8.4. Aménagement du territoire

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les modifications du contrat Boost'ter, suite à la close de revoyure vue en conseil de territoire le 7 janvier 2022,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance  
Jean-Paul BRIGNOU

A blue ink signature of Jean-Paul Brignou, the secretary of the meeting.